



Fribourg, le 17 septembre 2019

N° doc: 2.4.2

GAFRI

—

Guide d'utilisation

La protection de la population dispose du système d'alarme téléphonique automatisé GAFRI (Gestion des alarmes Fribourg) comme moyen de mobilisation des échelons de conduite et des formations d'intervention de l'Organisation en cas de catastrophe Fribourg (ORCAF) en cas d'événements extraordinaires.

Diffusion du message

Il existe différents types de messages d'alarme, soit:

- > Essai d'alarme
- > Exercice d'intervention
- > Alarme réelle
- > Message d'information
- > Annulation d'alarme.

Chaque message peut être envoyé sous forme d'appel téléphonique et/ou par SMS.

Le système sélectionne l'un après l'autre chaque numéro d'une même personne dans l'ordre suivant:

- > De jour: n° natel – n° professionnel – n° privé
- > De nuit: n° natel – n° privé – n° professionnel

Lorsque l'on décroche son téléphone, un message pré-enregistré demande de confirmer que l'écoute du message d'alarme est bien désirée. En cas de confirmation, le texte d'alarmes est ensuite diffusé dans la langue qui est attribuée à chaque personne.

Si la ligne est occupée ou que le message n'est pas quittancé, le numéro de téléphone suivant est appelé automatiquement. En cas de non-confirmation sur tous les numéros disponibles, cette boucle est répétée une fois.

En revanche, sitôt le message confirmé, la ligne est coupée et les autres numéros de téléphone ne sont plus appelés.

Le numéro identifiant un appel vocal est le **026 309 20 20**, tandis que le numéro pour un SMS est le **+34567**.

Comportement du destinataire

Il s'agit de:

1. Ecouter attentivement le message
2. Si nécessaire, répéter le message à l'aide de la touche 9
3. Confirmer le message selon le menu proposé.

—

Il est impératif de confirmer le message (pas possible avec des messages SMS). Cette information évite non seulement l'appel des autres numéros de téléphone, mais surtout il permet aux instances de conduite de connaître la disponibilité de chacun de ses membres.

Si malgré la possibilité de faire répéter le message, celui-ci n'a pas bien été compris, il est possible de réécouter le message en appelant le numéro 026 309 20 20. Une confirmation du message n'est alors plus possible.

Un rappel à la police cantonale pour une confirmation ou une vérification du message est inutile.

Les personnes susceptibles de répondre au téléphone lors d'une alarme (famille, personnel) **ne doivent pas confirmer** le message à la place du destinataire.